

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PREVENTION ROUTIERE »

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que l'association « Prévention routière » a adressé une demande de subvention au titre de l'année 2017. Cette subvention permettra à l'association de reconduire les campagnes d'éducation routière dans les établissements scolaires.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 11 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 28 VOIX POUR,

APPROUVE le versement d'une subvention de 116 €, comme en 2016, à l'association « Prévention routière ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 28 |
| POUR | 28 |
| CONTRE | 0 |

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....25.OCT..2017
Et de la publication, le...25.OCT..2017.
Fait à Landivisiau, le.....25.OCT..2017
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

